

L'INTÉRIEUR.

3^e DIVISION.

INDICATEUR

GÉNÉRAL N°

1077

SPÉCIAL N°

3,093.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 384

3

384

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la Division ainsi que les numéros d'indicateurs, séparés par un trait horizontal.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Monsieur le Président,

Je viens à apprendre que le Statuaire Van Geel est mort récemment dans un état déplorable de dénuement. Cet artiste doit avoir délaissé le modèle du monument de Waterloo et quelques autres objets d'art. Je vous prie, Monsieur le Président, d'examiner, le plus tôt possible, de concert avec quelqu'un des membres de la Commission administrative, si certains de ces objets pourraient convenablement être acquis par l'Etat.

Le prix d'acquisition servirait, en partie, à indemniser les personnes chez lesquelles logeait M. Van Geel, et qui paraissent l'avoir entretenu gratis dans les derniers temps de sa vie; en partie, à faire les frais d'un modeste service funèbre en l'honneur de cet artiste.

Agardez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,



M. Monsieur Van der
Président de la Commission administrative
du Musée royal de peinture et de sculpture

Bruxelles, le 2 Juin 1852

M^{re} le Ministre des Intérieurs

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N^o 384

3

En réponse à votre lettre
du 27 Mai 1852, ^{N^o 677} ₃₀₉₃
nous avons l'honneur de
vous informer que notre
Collègue, M^r Eug. Simonis,
a examiné les divers objets
détachés par le Statuaire
Van Gheel. A part, les
modèles du Monument des
Waterloo, il lui a été im-
possible de désigner les ouvrages
qu'il considérait de ses
procces par le Musée
parce que ceux-ci étaient
couverts de poussière &
déposés dans diverses pièces
avec d'autres objets. Néan-
moins, M^r Simonis
pense qu'il serait utile
d'acquiescer aux ouvrages,
parmi lesquels on
choisirait ceux qui

pourraient figurer dans
les collections du Musée;
d'après les renseignements
qu'il a recueillis, ~~et~~
~~pourraient~~ ~~appartenant~~ le tout
serait cédé
régulièrement une somme
d'environ 1100 fr. par
an pour l'achat pour frais
de manutention & de logement
d'entretien pendant les
trois dernières années de
sa vie. Ce prix paraît
très modéré, car il ne
représente ^{guère} la valeur
du modèle du Lion de Waterloo.

Nous ne pouvons donc
que vous engager, M. le D^e,
à donner suite à cette pro-
position, mais à la con-
-dition cependant que
les frais d'achat ^{soient} soient
supportés par le budget
du Musée.

Veuillez agréer,

J. J. G.

M. le D^e.

Le Secrétaire
P. H. G.

Le Président
F. J. G.

MUSÉE ROYAL

de

Peinture et de Sculpture.

∞

N^o

Annexe

La Commission administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture d'élire avoir reçu de la Dame Marie Rousseau, demeurant à Bruxelles, rue du Nord, n^o 28, les plâtres ci-après délaissés par le Sculpteur Van Gheel:

- 1^o Le modèle du Lion de Waterloo.
- 2^o Le modèle d'une statue de Guillaume-le-Caisseau.
- 3^o Un torso en plâtre d'après l'antique.
- 4^o Un buste en plâtre
- 5^o Une statue de César; plâtre d'après l'antique
- 6^o Divers fragments d'ouvrages en plâtre dont il n'a pas été possible de reconnaître les sujets dans l'état où ils se trouvaient.

Ces ouvrages sont cédés au Gouvernement par la dite Dame Rousseau, pour la somme de mille quatre vingt-quinze francs (F. 1095.⁰⁰) qui lui sera payée sur le budget de 1853.

Bruxelles, le 20 Octobre 1852.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stievan



J. F. Van Gheel

La Commission administrative du
Musée royal de Peinture et de Sculpture
déclare au vu et au vu de la Dame veuve
Rousseau demeurant à Bruxelles, rue du
Noy, n° 28, les plâtres ci-après d'après
par le Sculpteur Van Ghel,

- 1° Le modèle du Lion de Waterloo.
- 2° y d'une Statue de Guillaume le Conquérant.
- 3° Un tombeau en plâtre d'après l'entaille.
- 4° Un buste en plâtre y.
- 5° Une Statue de Cérès; plâtre y.

6° Divers fragments d'ouvrages en plâtre
dont il n'a pas été possible de reconnaître
les sujets dans l'état où ils se trouvent.
Les ouvrages sont cédés au
Gouvernement par la dame Dame
Rousseau, pour la somme de
1098 francs, qui lui sera payée
sur le budget de 1853.

Bruxelles, le 20 Octobre 1852.

Le Président.

Le Secrétaire

V. Stuy

F. J. W.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 23 Juin 1853.

5^e DIVISION

INDICATEUR

GÉNÉRAL N°

677.

SPÉCIAL N°

3093.



Messieurs,

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la Division ainsi que les numéros d'indicateurs, séparés par un trait horizontal.

" ANNEXE "

SOMMAIRE.

Objets délaissés
par le sculpteur
Van Gheel.

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après l'avis contenu dans votre lettre du 2 Juin 1853, N° 384, le Gouvernement a fait l'acquisition des objets de sculpture délaissés par M. Van Gheel.

Le prix (fr. 1095..) sera imputé sur le crédit général des beaux-arts.

Je vous prie de me faire savoir quelles sont les œuvres qui peuvent convenir au Musée et celles dont on pourra disposer en faveur de quelques autres dépôts.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
J. Van der Meulen

À la Commission administrative du Musée Royal
de peinture et de sculpture.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 27 Juin 1853.

7^{me} Division.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N^o 384

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
ET
PENSIONS.

Monsieur le Secrétaire,

N^o 2175.

N. B. On est prié de rappeler dans la
réponse : le chiffre de la Division,
ainsi que le N^o d'enregistrement.

1 ANNEXE.

J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de m'en accuser la
réception, et de la faire remettre à la partie intéressée, l'ordonnance
de paiement ci-jointe, N^o 55145, de Fr. 1095^{fr}
délivrée sur l'exercice 1853, au profit de la Veuve
Pousséau, pour cession des ouvrages de
sculpture laissés par feu le Statuaire
Van Ghel.
POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
Le chef de la Division de Comptabilité Générale,

J. L. L.

*Accusé la réception
à 26 juillet 53.*

A Monsieur le Secrétaire des Musées Royaux,
à Bruxelles.

3

Reçu de la Commission admi-
nistrative du Musée royal des
Peintures & de Sculptures une
ordonnance de paiement
N^o 55,148 de la somme
de mille quatre vingt
quinze francs (F. 1095.)
délivré à mon profit pour dépenses
des ouvrages de Sculpture délaissés
par le Statuaire Van Ghel.

Bruxelles, le 28 Juillet 1853.

V Rousseau

M^{me} Jeanne Rousseau,
rue du Nord.

Les soldats de Gérard et le Lion de Waterloo

Il existe, dans les caves du Musée royal de peinture de la rue de la Régence, un lion en plâtre qui porte comme inscription: « Modèle du Lion de Waterloo ». Le dessin de ce lion se trouve reproduit dans l'« Itinéraire illustré de Waterloo », par Georges Barral.

Or, chose singulière, ce modèle ne répond pas au lion élevé sur la Butte de Waterloo, car le lion de la maquette en plâtre porte la queue en « trompette », tandis que celui que les touristes peuvent voir sur le célèbre champ de bataille du 18 juin 1815 a la queue pendante et rentrée.

Depuis, une discussion formidable s'est livrée autour de ce point d'histoire.

« La légende, précisa M. Barral, dit qu'en 1831 ou 1832 les soldats français voulurent anéantir le monument. Le maréchal Gérard accourut et vit les fantassins suspendus à la queue, essayant de la briser. La queue fut raccommodée et modifiée aux frais de la France. »

Mais la légende est encore assez obscure et variable à ce sujet. D'une part, elle prétend que c'est en 1831 que le fait arriva, lors de la première démonstration en faveur des Belges. D'autre part, elle soutient que le fait se produisit en 1832, lorsque les troupes françaises continuèrent leur route jusqu'à Anvers. Enfin, une autre version est négative et prétend que l'incident est contourné.

Il n'y a rien de plus tenace qu'une légende, et celle de la queue du lion de Waterloo, brisée par les soldats de Gérard, l'est entre toutes. Ecrivez cinquante articles pour le prouver, cela n'empêchera pas les guides de Waterloo d'affirmer le fait et les touristes de le croire dur comme fer.

On ne tue pas la légende.

Jamais, pourtant, le lion de Waterloo, élevé à la gloire du prince d'Orange, ne subit la moindre mutilation. Ceci fut prouvé d'une façon irréfutable par notre excellent confrère Boghaert-Vaché, qui, dans l'« Intermédiaire des chercheurs et curieux », résuma la question de main de maître.

Boghaert-Vaché se donna la peine d'aller vérifier sur place ce qui en était, accompagné de M. Van Meerbeeck, de l'administration des bâtiments civils de la ville de Bruxelles. Ils constatèrent qu'il suffisait d'examiner la façon dont la queue se rattache à la croupe, d'étudier de près les joints, l'assemblage, pour être convaincu qu'il n'y a eu là aucune modification. Bien plus, et ceci est décisif, dans le socle sur lequel repose l'animal, socle coulé d'une pièce, il existe des sabots venus de la fonte, c'est-à-dire ménagés dès l'origine, faisant corps avec ce socle, et destinés à fixer les griffes à la queue du lion (1).

D'autre part, M. Greiner, directeur-général de la société des Etablissements Cockerill, où fut coulé le lion, en 1823, déclara en 1900 :

« Nous avons gardé le modèle pendant une vingtaine d'années; après quoi il a été détruit. Ce modèle indiquait que le lion avait la queue en l'air, et nous sommes cer-

tains que c'est ainsi qu'il a été coulé. » (2).

Léon Gozlan raconte :

Lorsque l'armée française, allant au siège d'Anvers, passa au pied de la montagne du lion, elle éprouva un si vif sentiment de douleur et d'orgueil blessé qu'elle résolut de jeter bas ce lion insolent. Le fils se trouvait en présence de l'outrage fait au père. En un clin d'œil, des échelles furent appuyées contre le piédestal par les soldats du génie et l'œuvre de démolition allait commencer. Toute notre jeune armée applaudissait du cœur, de la voix et des mains. Malheureusement (la raison veut qu'on dise heureusement), le maréchal fut prévenu à temps et il s'opposa à cet acte de patriotique vivacité. Lui seul, dont la conduite fut si noble et si belle à Waterloo (3), avait le droit de se faire écouter des braves soldats placés sous ses ordres, de désarmer leur colère. Ils obéirent; mais avant de lever le siège, ils souffletèrent le lion de plusieurs coups de fusil dont les marques sont encore sous sa gueule, et, pour mieux l'avilir dans sa postérité, ils lui coupèrent un morceau de la queue. » (4).

Voyons maintenant ce que dit le comte G. de Pontécoulant :

« On sait que les soldats français qui bivouaquaient dans les champs de Waterloo, en 1832, arrachèrent au lion les ongles et lui limèrent les dents; ils lui auraient même fait subir, sans doute, une mutilation plus complète et se préparaient même à renverser le monument tout entier; mais nous étions chez un allié; on plaça des sentinelles françaises pour protéger ce triste emblème de notre humiliation. » (5).

Alexandre Dumas assure que « nos soldats, en revenant d'Anvers, avaient déjà commencé de couper la queue au lion quand on les arrêta » (6).

Fierens-Gevaert prétend, lui, que « les soldats de Gérard gravèrent la butte et, dans un accès de goguenardise rageuse, brisèrent la queue du lion de bronze » (7).

Van Gèle prétend que les soldats s'en tinrent à l'intention :

« En 1832, les troupes françaises allant au siège d'Anvers, faillirent le faire sauter » (8).

Baedeker, dont on ne compte, hélas! plus les erreurs, écrit :

« Le lion qui la surmonte (la butte) a été fondu par Cockerill avec le bronze des canons pris par les Alliés. Une partie de la queue a été brisée en 1832. »

Toujours la légende!

Pourtant, il y a eu quelque chose, mais quoi?

Les soldats souffletèrent-ils le lion de coups de fusil, comme l'a rapporté Léon Gozlan? C'est bien possible, quoi qu'on n'en voie aucune trace sur la fonte, ce qui, en somme, est compréhensible, puisqu'à cette époque les balles étaient en plomb.

D'anciens guides de Waterloo, aujourd'hui disparus, nous ont affirmé qu'ils avaient parfaitement vu une excavation creusée sous le piédestal du lion. Ce trou devait être bourré de poudre par les fantassins, qui voulaient absolument faire « sauter toute la boutique ». Mais Gérard intervint. C'est d'ailleurs ce qu'a rapporté C.-J. Schipers dans son « Guide du champ de bataille ». Or, Schipers était un enfant de Braine-l'Alleud et s'occupait d'histoire locale. Il devait connaître la vérité. Le pseudo-bris de la queue du lion de Waterloo se réduit donc à une tentative, sans plus.

Mais, alors, me direz-vous : Et la maquette en plâtre du musée de Bruxelles? Et les affirmations du directeur-général de la Société Cockerill?

D'une note de M. Yvan Schepers, le fils de C.-J. Schepers, il résulte qu'en 1899 est mort M. Martin, gardien du monument et fils du premier gardien. M. Martin lui a répété que son père avait toujours connu le lion tel qu'il est maintenant : queue pendante. Il est possible que le modèle ait eu la queue relevée; dans ce cas, c'est que le moule aura été changé au moment de la coulée. Et peut-être bien cette modification aura-t-elle été faite pour que le monument ne soit pas considéré comme étant anglais : le lion britannique a, lui, la queue relevée. Au surplus, l'enquête approfondie de M. Boghaert-Vaché est probante.

Mais il y a une autre question :

A quelle époque cette tentative de destruction eut-elle lieu ?

En 1831 ou en 1832 ?

En 1831, lorsque, les Hollandais ayant envahi traîtreusement le territoire belge, les 50,000 hommes de Gérard obligèrent les Bataves à un recul peu honorable? ou en 1832, lorsque les mêmes soldats franchirent, pour la seconde fois, la frontière, afin d'aller assiéger Anvers ?

Nous avons vu que la plupart des historiens mentionnent l'année 1832. Gérard Barral hésite : 1831 ou 1832. Pour nous, aucun doute ne subsiste. Cette tentative n'a pu avoir lieu qu'en 1831.

Tout d'abord, appuyons-nous sur deux vers de Barthélémy parus dans la « Némésis » du 21 août 1831. L'auteur s'adresse aux soldats français :

Vos mains ont abattu cet insolent trophée
Sous qui pendant quinze ans notre gloire a
gémi.

Vous me direz peut-être que, loin d'avoir été abattu, le lion de Waterloo, tel le veau d'or, est toujours debout. En fait, évidemment, le lion n'avait subi aucune mutilation, mais les Hollandais avaient reculé devant l'avance française. C'était déjà là, pour l'armée de Gérard, une sorte de revanche « morale ». Ce n'était plus une armée française battant en retraite, comme au soir du 18 juin 1815, mais une armée française accueillie avec des transports d'allégresse par la population belge tout entière. Il se peut aussi que l'erreur de Barthélémy a été occasionnée par la légende de la destruction qui, déjà, circulait, puisqu'elle était parvenue à Paris.

Mais, ce qui est symptomatique, c'est que le poème parut en 1831. Dès lors, plus aucun doute.

Pourquoi les Français eussent-ils attendu jusqu'en 1832 pour essayer de détruire le lion de Waterloo, alors qu'ils traversèrent le champ de bataille le 12 août 1831 ?

Nous avons, en effet, sous les yeux, un « Etat des prestations fournies aux troupes françaises en 1831 par les habitants de Braine-l'Alleud » (sur le territoire duquel est érigé le lion de Waterloo).

Ces prestations consistaient en bière (1,080 litres) et logements (77 officiers, 2,153 hommes), à la date du 12 août, premier passage des troupes venant de la frontière, en passant par Mons et Nivelles; et 610 kilos de viande et 1,350 rations de pain pour les 16-17 et 29 août. (Le 29, les Français regagnaient déjà les frontières françaises, après avoir reconduit les Hollandais dans leur pays.)

Ce fut la 4e division d'infanterie, lieutenant-général Henrion, qui traversa la contrée le 12 août. Braine-l'Alleud logea les 19e et 38e régiments d'infanterie de li-

(2) VAN NECK. — « Waterloo Illustré », p. 296.

(3) Erreur. Gérard n'assista pas à la bataille de Waterloo. Il était, à ce moment, à Sart-a-Walhain, avec Grouchy.

(4) « Revue des Deux Mondes ». — « Waterloo 34 ans après la bataille, 15 août 1849 », p. 665.

(5) « Napoléon à Waterloo ». Précis rectifié de la campagne de 1815 par un ancien officier de la Garde Impériale. Paris 1866.

(6) « Excursions sur les bords du Rhin », Calman-Levy, p. 44.

(7) « Waterloo légendaire ».

(8) « Quatre promenades à Waterloo », p. 53.

gne (9), ainsi que de l'artillerie, une compagnie de sapeurs et l'ambulance de la division.

Les réquisitions furent faites, soit par les officiers payeurs des 19e et 38e régiments, soit par l'ordre du lieutenant-général Henrion.

C'est donc bien en 1831 qu'eut lieu la tentative dont il est question plus haut. Gérard, qui commandait l'armée, ne pouvait pas, en 1831, ne pas visiter le champ de bataille où, seize ans auparavant, avait reculé l'Empire.

Lorsqu'il gravit la butte du Lion, de quels tressaillements son cœur ne fut-il pas secoué? Comme il dut porter ses regards, là-bas, dans la direction de Chapelle-Saint-Lambert, d'où avaient débouché les Prussiens pour tomber dans le flanc de l'armée impériale et décider du sort de celui qui alla expirer à Sainte-Hélène, l'erreur du 17 juin (10). Peut-être évoqua-t-il la scène tragique de Walhain : lui, Gérard, suppliant Grouchy de marcher au canon qui, sur le Mont-Saint-Jean, tonnait en sonnant le glas de l'Empire.

Alors s'explique la légende de la queue coupée au lion de Waterloo : Gérard arrive au moment où les soldats veulent détruire le monument hollandais, élevé à la mémoire d'une armée qu'ils venaient pour chasser du sol belge. Gérard y met le holà, mais déjà la nouvelle a circulé que le lion a été détruit; elle parvient à Paris, d'où la poésie de Barthélémy, parue dans la « Némésis » du 21 août.

Et maintenant, allez à Waterloo, et les guides vous certifieront que les soldats français, marchant sur Anvers, en 1832, ont coupé la queue du Lion.

Ah! les légendes!

Lucien LAUDY.

(9) Un bataillon du 44e d'infanterie était cantonné à Plancenoit. Les soldats brisèrent alors la croix de fer qui surmonte le monument prussien. Elle fut rétablie par la suite. En 1914, lors de la déclaration de la guerre par l'Allemagne, quelques habitants é mirent l'idée de faire sauter le monument. Ils s'en tinrent, d'ailleurs, prudemment à l'intention.

(10) On sait que ce ne fut que le 17 juin, au lendemain de Ligny, à 11 heures du matin, que l'Empereur lança Grouchy à la poursuite de Blücher.